



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-six septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 19 septembre 2023, le conseil municipal, conformément à la loi, délibère quel que soit le nombre de membres présents.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Pouvoirs : 8
Absent : 0

Date de la convocation : 20 septembre
2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER
VERDUZIER Kevin représenté par Y MUSCAT
GAUTHIER Guillaume représenté par JR MINEREAU
GOHIER Monique représentée par D CHALLOT
BARREAULT Mireille représentée par L BARBOTTIN
SULLI Bruno représenté par C PIAULET
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS

ABSENT: /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°117

RAPPORTEUR : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : DISPOSITIF COUP DE POUCE

Il est rappelé au conseil municipal qu'un **dispositif qui vise à prévenir les échecs précoces d'apprentissage de la lecture a été mis en œuvre durant l'année scolaire 2022/2023, pour la deuxième année consécutive** : le dispositif « Coup de Pouce Clé : Club de Littérature et d'Ecriture ».

Ce dispositif, conçu par l'association nationale « Coup de Pouce », est destiné aux enfants de Cours Préparatoire qui rencontrent des difficultés d'apprentissage de la lecture.

Cinq enfants, proposés par les enseignants, ont pu bénéficier de cet accompagnement durant l'année scolaire 2022/2023.

Pour mémoire, le dispositif prévoit 4 séances d'une heure et demie par semaine. Les séances se déroulent au sein de l'école élémentaire Joliot Curie, dans la salle de la bibliothèque.

Le bilan de la seconde année de mise en œuvre du dispositif, réalisé par les enseignants et les parents, est à nouveau positif : les enfants ont progressé, ils ont pris confiance en eux, ont appris à s'entraider et ont tissé des liens amicaux qui contribuent à leur épanouissement.

Convaincue de l'efficacité de ce dispositif, la commune souhaite le renouveler pour l'année scolaire 2023/2024.

La commune souhaite poursuivre son partenariat avec l'association Coup de Pouce qui apporte l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre efficace du dispositif.

Pour animer le club, comme durant l'année 2022/2023, la commune souhaite accueillir un jeune volontaire en service civique.

Pour simplifier les démarches et bénéficier d'un accompagnement renforcé dans l'accueil des volontaires, la commune souhaite s'appuyer sur la Ligue de l'Enseignement, qui est agréée pour cela. La commune renouvellera donc son affiliation pour l'année scolaire 2023/2024.

Le reste à charge pour la commune avoisinera les 1 100€ : 2 333€ de charges et 1 240€ de subvention de la CAF.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'**approuver la reconduction du club « Coup de Pouce Clé »**.

Considérant l'intérêt pour les élèves en difficulté scolaire de pouvoir bénéficier de ce dispositif ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la reconduction du club « Coup de Pouce Clé »,
- autorise M. le Maire à signer la convention avec l'association « Coup de Pouce » pour l'année scolaire 2023/2024,
- acte le principe de recourir à un jeune volontaire en service civique,
- approuve le renouvellement de l'adhésion à la Ligue de l'enseignement,
- charge M le Maire de la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

02 OCT. 2023

